

CAP E.V.A.

Vers un métier au contact de
la clientèle...



Employé(e) de vente spécialisé(e) Produits alimentaires

OBJECTIFS :

Apprendre le métier de vendeur "employé(e) de vente spécialisé(e) **Produits alimentaires**" pour exercer dans des entreprises de commerce de détail, quelle que soit leur taille, à condition que la relation client-vendeur existe.

Par exemple :

- Magasin de proximité, sédentaire ou non sédentaire,
- Magasin de détail spécialisé,
- Petite, moyenne ou grande surface spécialisée,
- Îlots de vente des grands magasins.

Le titulaire du CAP " employé de vente spécialisé " est placé sous l'autorité du commerçant, du responsable du point de vente ou du rayon. Le cas échéant, il travaille sous l'autorité du responsable de l'espace de vente de l'entrepôt.

QUALITES DEMANDEES :

La tenue et la présentation de l'employé(e) de vente doivent être irréprochables devant les clients. Le(la) vendeur(se) travaille dans un lieu où les règles en matière d'hygiène et de propreté sont omniprésentes .

Les qualités individuelles également requises sont:

- La rigueur (respect des consignes, ordre, précision dans l'exécution)

**Construire
son avenir
au Lycée Professionnel
« Philippe Cousteau »**